



Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-145_2020-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 145 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Eglseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Muroi	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	/

Secrétaire de séance : Monsieur CONSTANTIN François

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGE Jean, GORY François

Délégués suppléants assistant au conseil : Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Budget annexe Logements Sociaux : Décision Modificative n° 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget primitif voté en Conseil Communautaire le 29 juillet 2020 ;

VU la Décision Modificative n° 1 en erreur technique dans le logiciel de comptabilité dont le montant est à 0 ;

Considérant le Compte de Gestion 2019 présenté par l'OPHIS du Puy-de-Dôme ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que l'OPHIS en charge de la gestion des Logements Sociaux de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a présenté un Compte de Gestion négatif pour l'année 2019. Le montant des travaux réalisés dans les différents logements a dépassé les provisions faites chaque trimestre par Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY. Le solde à payer s'élève à 10 485.58 €. Il convient donc de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 10 000 € pour terminer l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-145_2020-DE

Monsieur le Président propose de procéder à une Décision Modificative n° 2 du Budget annexe Logements Sociaux en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section de Fonctionnement 10 000 € à l'article 615221 – Entretien de bâtiments, et en augmentant les crédits du compte 774 – Subventions exceptionnelles de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ❖ **DECIDE** de procéder à la Décision Modificative n° 2 du Budget annexe Logements Sociaux telle qu'énumérée ci-dessus et reprise dans le tableau suivant :

615221 – Entretien de bâtiments	10 000 €
774 – Subventions exceptionnelles	10 000 €
Total section de Fonctionnement Dépenses	10 000 €

- ❖ **PRECISE** que les montants de la section de Fonctionnement du Budget annexe Logements Sociaux sont augmentés de 10 000 € par cette Décision Modificative n° 2, portés à 104 000 €.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

